

COMMUNE DE SAINT-LAURE

SEANCE DU 31 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mars, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 24 mars 2023 en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal et des mariages sous la présidence de M. Grégory VILLAFRANCA.

PRESENTS : Grégory VILLAFRANCA, Fabrice RODDIER, Delphine BARGIBAUX, Monique DURAND, Baptiste BARDET, Thierry BASSEUX, Gérard COULAUD, Monique GORCE, Alain MAUBLANT.

ABSENTS EXCUSES : Christian BLANCHARD donne pouvoir à Grégory VILLAFRANCA, Nicolas GENDRE donne pouvoir à Fabrice RODDIER, Hassan FENEYROL donne pouvoir à Christophe MENDES, Lydie TOTAIN, Patrick TURLAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Baptiste BARDET

N°2023/15 : Vote des taux des taxes directes locales pour 2023

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, la taxe d'habitation est désormais compensée par l'Etat selon un mécanisme.

Les parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de TH sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation sera neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020.

Pour l'année 2023, le montant du coefficient correcteur sera de – 17 147.00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les taux suivants à appliquer en 2023 pour les taxes foncières, à savoir :

Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023				
TAXES	Taux 2022	Taux 2023	Bases	Produits attendus
Taxe foncière propriétés bâties (TFPB)	38,27 %	38,27 %	444 000,00	169 919,00€
Taxes foncières propriétés non-bâties (TFPNB)	94,74 %	94,74 %	42 700,00	40 454,00€
Taxe d'habitation (TH) taux 2021	9,62%	10,10%	14 526,00	1 467,00
Allocations compensatrices – DCRTP				4 294,00 €
FNGIR				994,00 €
Contribution du coefficient correcteur				- 17 147,00 €
Montant total prévisionnel 2023 au titre de la fiscalité directe locale				199 981,00€
Montant prévisionnel 2022 pour rappel				183 403,17 €

G rard COULAUD ne prend pas part au vote pour l'attribution de la subvention   l'association
« M moire et Patrimoine » ,

Thierry BASSEUX ne prend pas part au vote pour l'attribution de la subvention   l'association
« Comit  des F tes de Saint-Laure » ,

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention aux associations comme suit :

Associations	Remise du dossier	Forfait de base	Nombre de manifestations non-lucratives et d'envergures	Majoration	Montant total
Les Bazets en f�tes par l'AAC	✓	60,00 �	2 + 1 d'envergure	400,00 �	460,00 �
Le VII des Bazets	✓	60,00 �			60,00 �
La Dynamite	✓	60,00 �			60,00 �
Place du Village	✓	60,00 �			60,00 �
M�moire et patrimoine	✓	60,00 �			60,00 �
Tennis Club	✓	60,00 �			60,00 �
Team Loisirs Enduro	✓	60,00 �			60,00 �
Soci�t� de chasse	✓	60,00 �			60,00 �
Amicale des Pompiers	✓	400,00 �			400,00 �
Ligue contre le Cancer	NC	60,00 �			60,00 �
Anciens combattants	NC	60,00 �			60,00 �
Comice agricole	NC	60,00 �			60,00 �
Les amis de la musique Ennezat	NC	60,00 �			60,00 �

N°2023/16 bis : Approbation du budget primitif 2023

Le Président présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif de la commune pour 2023.

La section de fonctionnement,

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à 385 669.90€.

Les dépenses se décomposent comme suit :

Chapitre	BP 2023
011 – Charges à caractère général	115 673.90 €
012 – Charges de personnel	100 600.00 €
014 – Atténuation de produits	23 000.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	128 700.00 €
66 – Charges financières	12 500.00 €
67 – Charges exceptionnelles	0.00 €
023 – Virement à l'investissement	0.00 €
042 – Opérations d'ordre	5 196.00 €
TOTAL	385 669.90 €

Les recettes se décomposent comme suit :

Chapitre	BP 2023
013 – Atténuations de charges	0.00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert	0.00 €
70 – Produits des services et du domaine	3 900.00 €
73 – Impôts et taxes	251 000.00 €
74 – Dotations, subventions et participations	79 500.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	5.100.00 €
76 – Produits financiers	0.00 €
77 – Produits exceptionnels	0.00 €
78 – Reprise sur provisions	0.00 €
002 – Excédent reporté	46 169.90 €
TOTAL	385 669.90 €

La section d'investissement,

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 539 062.19€.

Les dépenses se décomposent comme suit :

Chapitre	BP 2023
16 – Emprunts et dettes assimilées	45 000.00 €
27 – Autres immobilisations financières	2 147.36 €
20 – Immobilisations incorporelles	0.00 €
10 – Dotations, FCTVA	0.00 €
204 – Subventions d'équipements versées	43 123.00 €
21 – Immobilisations corporelles	448 791.83 €
041 – Opérations patrimoniales	0.00 €
TOTAL	539 062.19 €

Les recettes se décomposent comme suit :

Chapitre	BP 2023
13 – Subventions d'investissement	271 764.10 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	56 000.00 €
10 – Dotations, FCTVA	17 500.00 €
1068 – Excédent de fonctionnement	110 000.00 €
040 – Opérations d'ordre	5 196.00 €
041 – Opérations patrimoniales	0.00 €
001 – Excédent reporté	78 602.09 €
TOTAL	539 062.19 €

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré par 13 voix pour :

+++ APPROUVE la reprise des résultats de l'exercice 2022.

+++ APPROUVE le projet de budget primitif qui lui a été présenté pour 2023.

+++ FIXE à 539 062.19 € le montant des recettes et dépenses de la section d'investissement.

+++ FIXE à 385 669.90 € le montant des recettes et dépenses de la section de fonctionnement.

+++ FIXE à 110 000.00 € le montant du virement de la section de fonctionnement nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement.

+++ AUTORISE le Maire à émettre les titres de recettes et les ordonnances de dépenses afférentes au budget primitif de la commune 2023 dans la limite des sommes ainsi arrêtées pour chacune des deux sections sous réserve des délibérations particulières qu'il appartient au Conseil Municipal de prendre s'agissant de certaines dépenses d'investissement, de recettes d'emprunts.

Rapport du Maire

Le Maire fait part du retour du nouveau rendez-vous avec Nicolas BEAURE l'architecte du projet de pôle rural qui est venu présenter des nouveaux plans d'aménagements intérieurs. A cette occasion, une personne intéressée par le projet avait été conviée à ce rendez-vous pour apporter un œil extérieur et faire part de ses remarques. A ce titre, il ajoute que la commission « travaux, environnement, urbanisme et agriculture » s'est réunie le mercredi 29 mars dernier afin de faire un point sur ce projet notamment et sur les travaux à venir dans la commune.

Il ajoute qu'un nouveau rendez-vous avec l'architecte est prévu le lundi 3 avril afin d'arrêter définitivement les plans pour déposer le permis de construire dont l'instruction est fixée à 4 mois maximum.

Le SBA va organiser le samedi 1^{er} avril à 10h, place de l'Eglise, une matinée d'information pour les personnes intéressées par la mise en œuvre du compostage partagé.

ENERCOOP qui est intéressée par le projet de la commune afin de développer un projet de panneaux photovoltaïques sur l'ancienne carrière viendra présenter sa coopérative ainsi que Combrailles Durables à tous les membres du Conseil municipal le lundi 3 avril à 18h, salle du Conseil et des mariages.

Rapport des Adjointes et des Conseillers Municipaux sur leurs délégations

Compte-rendu de Christian BLANCHARD – 1^{er} Adjoint :

Christian BLANCHARD est excusé.

Compte-rendu de Fabrice RODDIER – 2^{ème} Adjoint :

Pas de communication particulière après avoir présenté le projet du budget primitif 2023.

Compte-rendu de Delphine BARGIBAUX – 3^{ème} Adjoint :

Delphine BARGIBAUX fait un retour sur la participation des enfants de la commune à la chasse aux œufs ainsi qu'un bilan financier. 55 enfants ont participé à cet évènement (hors membres du CMJ) et le coût de l'évènement est porté à 496 € hors recettes liées à la buvette et participations diverses. Le bilan est extrêmement positif.

En ce qui concerne la sortie au Sénat pour les CMJ de CHAPPES, ENNEZAT et SAINT-LAURE, deux réunions se sont tenues dernièrement avec les familles pour organiser le voyage et notamment la dernière à ENNEZAT en présence des Maires des trois communes et d'Éric GOLD, Sénateur qui est venu présenter le Sénat et répondre aux premières questions des membres du CMJ. La journée au Sénat se déroulera le 15 avril.

Delphine BARGIBAUX fait part de deux nouveaux ateliers organisés par le CLIC qui vont bientôt débiter. A savoir, les ateliers « mémoire » qui auront lieu les lundis de 18h à 19h30, salle du Conseil, à partir du 3 avril ainsi que les ateliers « numérique » qui vont débiter le 28 avril prochain et qui auront lieu tous les vendredis de 13h30 à 15h30, salle du Conseil.

Compte-rendu de Monique DURAND – 4^{ème} Adjoint :

La commission communication et vie locale se réunira le mercredi 5 avril prochain pour travailler essentiellement sur la sortie de la prochaine lettre d'information.

Monique DURAND fait part de sa rencontre avec Anne-Sophie MURRAY, Cheffe de projet du Pays d'art et d'histoire de Riom Limagne et Volcans afin de bénéficier à l'automne d'une exposition sur les JO 2024 qui pourra avoir lieu dans la salle du Conseil et des mariages.

Elle fait part de sa rencontre avec Fabienne DORE, Directrice des affaires culturelles de RLV dans un objectif de valoriser les talents culturels sur les territoires.

Monique DURAND indique qu'elle a représenté la commune lors de l'inauguration de la pépinière de commerce à PESSAT-VILLENEUVE le 23 mars dernier.

Une réunion du CCAS se tiendra le vendredi 7 avril à 18h30 pour préparer la matinée de conférence sociale sur le thème du droit à la consommation qui se tiendra au mois de mai prochain avec la participation Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF).

Monique DURAND précise qu'elle participera à l'Assemblée Générale du Comité National d'Action Sociale (CNAS) le 27 avril prochain.

Rapport des Conseillers Municipaux :

Gérard COULAUD fait part de sa participation à la réunion du SBL qui s'est tenue le 23 mars dernier, avec à l'ordre du jour le vote du compte administratif 2022 et le budget primitif 2023. Le Président de la SEMERAP qui assistait à cette réunion a annoncé que les résultats 2022 devraient être à l'équilibre au bilan, le résultat d'exploitation étant meilleur qu'attendu mais encore dans le rouge.

Thierry BASSEUX indique qu'il participera à une réunion de l'association des haies du Puy-de-Dôme le 14 avril prochain à ENTRAIGUES.

Il ajoute que la piscine Béatrice HESS de RIOM va rouvrir de manière partielle le 12 avril prochain. Monique GORCE fait part de la satisfaction du comice agricole suite à sa foire de Printemps malgré une météo pluvieuse et de la difficulté à trouver des éleveurs pour exposer du bétail.

Questions/remarques du public :

Monsieur le Maire donne la parole au public. Pas de prise de parole.

Ce Conseil a fait l'objet d'une retransmission en direct sur la page Facebook de la Commune de SAINT-LAURE.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h34.

Le Président de séance, Grégory VILLAFRANCA		Le Secrétaire de séance, Baptiste BARDET	
--	--	---	--

